

FEUILLE DE ROUTE

DEVELOPPER LA PRATIQUE SPORTIVE DE NOS ETUDIANTS : NOTRE PRIORITE

La pratique sportive dans l'enseignement supérieur est aussi hétérogène que la population étudiante est diverse, que ce soit en termes de niveau de pratique ou d'exercice de cette pratique, en raison des différences liées à l'organisation des établissements, à l'offre qu'ils proposent ou au contenu des études. Les étudiants pratiquent le plus souvent seuls (65%) ou avec des proches (47%) mais la pratique en club concerne tout de même plus d'un tiers d'entre eux¹. Les motivations à faire du sport sont par nature plurielles. Elles s'appuient notamment sur la recherche de bien-être physique et psychologique, de renforcement du lien social, ou encore sur une volonté de prendre part à des compétitions. **Si 89% des étudiants ont pratiqué une activité sportive au cours des douze derniers mois, 60% d'entre eux ont une pratique régulière (au moins une fois par semaine).**

La crise sanitaire a particulièrement touché les étudiants. 54,1% d'entre eux ont vu leur temps de pratique d'activité physique diminuer et 83,3% ont augmenté leur temps passé devant les écrans². Une étude de l'INSERM³ et de l'Université de Bordeaux, conduite en 2020, compare l'impact psychologique de la crise sanitaire entre public étudiant et non-étudiant et montre que : 36,6 % des étudiants présentent des symptômes dépressifs (contre 20,1 % des non-étudiants) ; 27,5 % des étudiants ont présenté des symptômes d'anxiété (contre 16,9 % des non-étudiants) ; 12,7 % des étudiants ont rapporté avoir eu des pensées suicidaires (contre 7,9 % des non-étudiants). Dans ce contexte, une méta-analyse de 2018⁴ révèle que les personnes ayant un haut niveau d'activité physique ont moins de chance de développer un trouble dépressif. **L'activité physique et sportive constitue donc un levier majeur permettant de prévenir ou de réduire certains problèmes de santé mentale.**

Compte tenu des nombreuses externalités positives de la pratique sportive, la question de la pratique sportive étudiante constitue donc, tout particulièrement au lendemain de la crise sanitaire, un enjeu de santé publique primordial. **Mais si promouvoir l'activité physique auprès des publics scolaires et étudiants est une des actions phares proposées par la Stratégie nationale sport-santé (2019-2024), et que la thématique est bien prise en compte par les pouvoirs publics dans le milieu scolaire, les dispositifs sont plus rares pour le milieu étudiant.**

Appuyée sur les nombreux travaux, rapports et consultations menés ces derniers mois par de multiples acteurs (IGESR, France Universités, Conférence des grandes écoles, ANESTAPS/ONAPS et groupe de travail piloté par les services ministériels), la présente feuille de route vise à dresser un ensemble d'actions partagées entre les ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et des Sports et Jeux olympiques et paralympiques.

1 Enquête ONAPS / ANESTAPS sur la pratique d'activités physiques et sportives et la sédentarité à l'université

2 ibid

3 Article "Covid-19 : Le lourd impact de l'épidémie sur la santé mentale des étudiants, notamment pendant les périodes de confinements" (Inserm, 2021)

4 Physical Activity and Incident Depression: A Meta-Analysis of Prospective Cohort Studies

Elle a vocation à permettre de poursuivre les travaux entamés avec l'ensemble des conférences d'établissements pour sa mise en œuvre opérationnelle.

Afin d'accélérer le développement de la pratique sportive des étudiants, France Universités, la Conférence des grandes écoles et la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs, aux côtés des ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et des Sports et Jeux olympiques et paralympiques, s'engagent à mettre en œuvre une feuille de route construite autour de trois grands axes :

- I. Développer les offres et diversifier les pratiques
- II. Valoriser la pratique et aménager le temps universitaire
- III. Renforcer les moyens, la gouvernance et l'évaluation

AXE 1 : DEVELOPPER LES OFFRES ET DIVERSIFIER LES PRATIQUES

1. Soutenir l'offre de pratique encadrée par les services des sports et développer les offres de sport-santé et bien-être sur les campus
2. Elargir les créneaux d'ouverture et diversifier les recrutements
3. Développer les espaces de pratique libre
4. Renforcer les offres alternatives hors campus
5. Faire connaître les offres en organisant des « Villages sport » et mieux communiquer

AXE 2 : VALORISER LA PRATIQUE ET AMENAGER LE TEMPS UNIVERSITAIRE

1. Promouvoir la possibilité d'octroyer des crédits ECTS ou une bonification dans les notations
2. Renforcer les propositions d'Unité d'Enseignement (UE) « Sport » optionnelle dans les cursus
3. Libérer du temps pour la pratique sportive « loisir »
4. Sanctuariser un espace-temps pour les compétitions
5. Soutenir le développement des compétitions universitaires
6. Etudier une candidature de la France aux Universiades

AXE 3 : RENFORCER LES MOYENS, LA GOUVERNANCE ET L'EVALUATION

1. Mieux valoriser la CVEC en la mobilisant sur des projets pluriannuels
2. Encourager les co-financements avec les collectivités locales, les fédérations sportives et l'Agence Nationale du Sport et favoriser la mutualisation des équipements
3. Développer un plan « campus actifs » pour illustrer des modalités de création de dispositifs de « design actif » en complément des équipements
4. Renforcer la compétence des conseils des sports et créer des référents « sport » uniques pour chaque établissement
5. Renforcer la place du sport étudiant dans les travaux du mouvement sportif
6. Mener un travail d'audit et d'évaluation des pratiques et des besoins

AXE 1 : DEVELOPPER LES OFFRES ET DIVERSIFIER LES PRATIQUES

1. Pratique sportive sur les campus : la nécessité d'une offre diversifiée et pour tous.

a) Action : Soutenir l'offre de pratique encadrée par les services des sports et développer les offres de sport-santé et bien-être sur les campus

Pour répondre à la demande des étudiants et au déficit d'offres adaptées aux nouvelles pratiques et modes de vie, **la mise en place d'une offre d'activités « santé », « remise en forme », « bien-être », dispensées par les services des sports des établissements d'enseignement supérieur**, est une ambition à poursuivre. Renforcer la coordination entre les services de santé étudiante (SSE) et les services des sports des établissements d'enseignement supérieur, et sensibiliser sur l'impact des comportements sédentaires sur la santé, notamment dans les structures portées par les CROUS, doivent également être des priorités. A l'entrée dans l'enseignement supérieur, il est également souhaitable **d'inciter à la réalisation de tests de niveau d'activité physique** (ex. déploiement de l'application « Tous en forme » proposée par l'Université Paris Cité en lien avec l'AP-HP). Enfin, il est nécessaire **d'encourager le développement d'initiatives dédiées au sport-santé sur les campus**, tels que les maisons sport-santé ou les réseaux sport-santé étudiants.

b) Action : Elargir les créneaux d'ouverture et diversifier les recrutements

Pour soutenir le renforcement de l'offre et sa diversification, mais aussi pour permettre d'élargir les créneaux d'ouverture des équipements, **les établissements pourront avoir recours à des emplois étudiants**. Les étudiants en STAPS pourront ainsi être sollicités sous forme de vacation, et leur accès à la carte professionnelle sera facilité pour ceux ayant validé leur L2. Ces derniers pourront notamment dispenser des ateliers proposés par les SUAPS et les services des sports. Cela contribuera à faciliter leur insertion professionnelle tout en encourageant la pratique sportive et le développement des démarches de pair à pair.

Les établissements pourraient également faire naître des projets en sport-santé mobilisant certains de leurs étudiants dans des filières de santé ou des étudiants relais-santé. L'objectif *in fine* est **que chaque étudiant puisse avoir la possibilité d'accéder à une offre d'activité physique et sportive sur son campus** dans de bonnes conditions.

c) Action : Développer les espaces de pratique libre

Les espaces de pratique libre permettent une pratique plus adaptée aux contraintes des emplois du temps, en phase avec les nouveaux modes de pratique, et répondent aussi au besoin d'élargissement des créneaux. **La pratique libre pourra être encouragée par la mise à disposition des étudiants d'infrastructures sportives en dehors des horaires d'usage pour des enseignements ou de la pratique encadrée** (plus tôt le matin, et plus tard le soir). Par ailleurs, les services des sports des établissements d'enseignement supérieur pourraient renforcer leur offre par un accompagnement en amont ou en marge de la pratique libre (prévention des risques, sensibilisation) avec l'appui d'emplois étudiants.

2. Pratique hors les murs et « Villages sport ».

a) Action : Renforcer les offres alternatives hors campus

La pratique sportive des étudiants s'effectue pour beaucoup en dehors des campus. Il apparaît utile d'ouvrir les réflexions au **renforcement de partenariats avec les fédérations sportives et les clubs affiliés afin d'assurer la plus juste complémentarité des offres.**

Il est par ailleurs absolument nécessaire d'avoir une attention particulière pour le développement de l'offre à destination des étudiants en situation de handicap. Selon l'étude de l'ONAPS, 18.5% des étudiants en situation de handicap interrogés déclarent que les activités proposées au sein de leur université ne leur sont pas adaptées. L'opération 3 000 clubs inclusifs doit à ce titre permettre une augmentation de l'offre pour les étudiants en situation de handicap. Dans une logique d'accès aux droits et d'inclusion, **l'offre portée par les établissements devra elle proposer des activités accessibles aux étudiants en situation de handicap**, qu'il s'agisse de parasport ou de pratiques mixtes non codifiées.

L'opportunité d'une **convention de partenariat entre les établissements du supérieur et le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) pourra être travaillée comme levier** pour favoriser la pratique sportive des étudiants en situation de handicap et les accompagner dans leur démarche.

Enfin, les acteurs des loisirs sportifs marchands pourraient **proposer des offres attractives pour les étudiants (réduction tarifaire pour les équipements, pour les abonnements)**, et développer des campagnes de communication à leur égard, notamment dans le cadre du Pass'Sport.

b) Action : Faire connaître les offres en organisant des « Villages sport » et mieux communiquer

L'organisation chaque année de « Villages sport », autour de la journée internationale du sport universitaire du 20 septembre, en partenariat avec le CNOSF, le CPSF, la FFSU, les services des sports des établissements d'enseignement supérieur et l'Union Sport et Cycle, et grâce au concours des universités et écoles, permettra de valoriser l'ensemble des offres. Ils viseront ainsi à présenter chaque année à tous les étudiants toutes les offres sportives possibles sur les campus et hors les murs. **Ces « Villages sport » pourraient être accompagnés dès la rentrée 2023 d'une campagne de communication conjointe entre le MESR et le MSJOP** pour sensibiliser les étudiants aux bienfaits de la pratique sportive et aux risques de la sédentarité, et **du renforcement de la place du sport dans le guide étudiant 2023. Cette campagne valorisera également le dispositif Pass'Sport**, accessible aux étudiants boursiers ou bénéficiaires d'une aide annuelle des CROUS.

AXE 2 : VALORISER LA PRATIQUE ET AMENAGER LE TEMPS UNIVERSITAIRE

1. Valoriser la pratique et la place du sport

La pratique sportive permet le développement de nombreuses compétences qui seraient utilement valorisables dans le cadre des cursus universitaires. Leur valorisation apparaît à cet égard intéressante. **De nombreuses modalités sont susceptibles de le permettre (développement d'Unités d'Enseignement, inscription au supplément au diplôme, crédits**

ECTS, bonification d'une moyenne, etc.) et pourront être utilement mobilisées par les établissements.

- a) **Action : Promouvoir la possibilité d'octroyer des crédits ECTS ou une bonification des systèmes de notation**

L'octroi de crédits ECTS ou de bonus dans la notation représente un caractère incitatif très fort pour encourager la pratique des étudiants. C'est un levier essentiel pour tout ou partie de l'activité physique. Elle peut toutefois se limiter à la pratique compétitive universitaire ou englober plus largement la pratique non compétitive. Dans ce dernier cas, elle appellera une réflexion sur l'attestation de la pratique et la définition d'un critère permettant d'en mesurer le caractère significatif. Les conditions de valorisation et les critères demeurent à l'appréciation des établissements. **Ils pourront toutefois s'appuyer sur les conseils des sports et les référents sports pour les mettre en œuvre.**

- b) **Action : Renforcer les propositions d'Unité d'Enseignement (UE) « Sport » optionnelle dans les cursus**

Afin de faciliter la reconnaissance de la pratique sportive dans les cursus, **le renforcement des UE Sport optionnelle en 1er cycle permettrait de favoriser et d'encourager une continuité de la pratique sportive entre le secondaire et le supérieur.**

2. Aménager le temps universitaire

- a) **Action : Libérer du temps pour la pratique sportive « loisir »**

Les gouvernances des établissements de l'enseignement supérieur sont appelées à se saisir du **sujet de la gestion des rythmes universitaires**. Ces derniers ont une incidence sur de nombreux aspects de la vie étudiante, allant de la facilitation d'accès aux services de restauration à la capacité à avoir recours à une pratique sportive. **Instaurer de vraies pauses méridiennes, et des pauses « actives » pendant les cours, ou banaliser une demi-journée de la semaine dédiée à la pratique sportive,** constituent autant de leviers permettant d'y répondre.

Par ailleurs, **la mise en place de partenariats entre les différents acteurs de la pratique sportive étudiante** (services des sports des établissements d'enseignement supérieur, CROUS, FFSU, clubs sportifs fédéraux, collectivités...) est encouragée **pour proposer aux étudiants une offre de pratique le weekend et durant les vacances scolaires.**

- b) **Action : Sanctuariser un espace-temps pour les compétitions**

Les régimes spéciaux d'études constituent un des leviers **pour sanctuariser l'engagement en compétition des publics étudiants**. L'intégration de cet élément permettra de faciliter l'engagement des étudiants dans la pratique de compétition, dont le rythme peut être infra hebdomadaire, ou plus ponctuel (ex. finales universitaires de fin d'année).

3. Compétitions universitaires et Universiades

a) Action : Soutenir le développement des compétitions universitaires

En lien étroit avec la Fédération Française du Sport Universitaire (FFSU) et avec le soutien des deux ministères (MESR et MSJOP), **la refonte des compétitions universitaires doit être envisagée, avec notamment l'objectif de phases finales régulières, dans un format pluridisciplinaire et sur un site unique**, qui soit un temps ritualisé et dont le vainqueur récupérerait une dotation significative pour le développement du sport dans son établissement.

Dès à présent, une réflexion doit être menée, via un groupe de travail associant l'ensemble des parties prenantes dont le comité d'organisation Paris 2024 avant l'été 2023, **sur l'organisation d'un événement phare au printemps 2024 sous la forme d'un championnat olympique inter-étudiants**.

Plus largement et autant que faire se peut, **les établissements sont appelés à soutenir le développement et l'organisation des compétitions étudiantes sur leurs campus**.

Par ailleurs, **une réflexion sur le label JOP « Génération 2024 » devra être menée pour mettre en lumière les établissements engagés dans une démarche de soutien à la pratique sportive**, notamment de compétition. Aussi, l'engagement de France Universités et de la Conférence des grandes écoles dans ce label pourra permettre d'accentuer sa diffusion et son déploiement concret.

b) Etudier une candidature de la France aux Universiades

Outre l'accueil envisagé des championnats du monde universitaire de rugby à 7 en juin 2024 à Aix-en-Provence, avec le soutien financier et l'accompagnement de l'Etat via la DIGES, **une réflexion sera ouverte, associant la Fédération Française du Sport Universitaire et l'Etat, concernant la candidature à l'accueil des Universiades d'Hiver ou d'Eté**.

AXE 3 : RENFORCER LES MOYENS, LA GOUVERNANCE ET L'EVALUATION

1. Mieux valoriser la Contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC)

a) Action : Instaurer un pourcentage socle de la CVEC susceptible d'être mobilisé sur des projets pluriannuels

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche appelle les établissements d'enseignement supérieur à un usage stratégique de la taxe affectée qu'est la Contribution de Vie étudiante et de Campus. C'est là une des finalités des dialogues territoriaux et des schémas directeurs de la vie étudiante auxquels ils sont invités à prendre part et à structurer.

Force est de constater que la **CVEC demeure insuffisamment utilisée pour le financement d'offres et d'infrastructures sportives**. Dans la continuité des démarches entreprises par certains établissements, **il apparaît opportun de fixer un seuil minimum à affecter à des fins de renforcement de l'activité sportive**. Ce seuil pourrait être établi chaque année par le Conseil d'Administration en tenant compte d'une vision globale des investissements des

établissements avec un critère pluriannuel. **Les fonds CVEC pourraient ainsi financer des équipements sportifs structurants (notamment sur les sites délocalisés) ainsi que des emplois étudiants afin que l'offre sportive ne présente pas de contrainte financière.**

Les établissements veilleront aussi à ce qu'une fraction de la subvention pour charge de service public (SCSP) portant sur la vie étudiante soit bien mobilisée à des fins de renforcement de la pratique sportive.

2. Equipements

- a) **Action : Encourager les cofinancements avec les fédérations sportives, les collectivités locales et l'Agence Nationale du Sport et favoriser la mutualisation des équipements**

Les établissements sont appelés à participer à la cartographie des équipements existants (internes aux établissements) afin de faciliter un plan de construction ou de rénovation en fonction de leurs besoins et du niveau de saturation des équipements existants. Cette cartographie va être pilotée en 2023 par la Direction des Sports, en lien avec la DGESIP.

Avec le concours des administrations centrales des deux ministères, un groupe de travail pourrait être lancé, sous l'égide de l'Agence Nationale du Sport, avec les collectivités et les établissements de l'enseignement supérieur (représentés par France Universités, la CDEFI et la CGE) pour la signature à l'automne 2023 d'une convention permettant une meilleure mutualisation et utilisation des équipements sportifs existants. La mutualisation permettra par ailleurs de répondre à l'objectif d'augmentation du nombre de créneaux et de leur élargissement. Les établissements pourraient par ailleurs utilement nouer **des partenariats avec des clubs sportifs locaux dont les infrastructures permettent d'accueillir leurs étudiants et/ou qui proposent des offres à moindre coût pour les étudiants.**

En fonction des besoins, de nouvelles infrastructures sportives pourraient être développées, en s'appuyant notamment sur des financements CVEC et en candidatant, en relation avec les collectivités, aux futurs programmes à même de financer ces infrastructures.

- b) **Action : Développer un plan « campus actifs » pour illustrer des modalités de création de dispositifs de « design actif » en complément des équipements**

Toujours dans une logique de sport-santé et de lutte contre la sédentarité, les aménagements des espaces encouragent la mobilité et l'activité physique quotidienne des étudiants : escaliers, parcours de santé, « nudges ». La DGESIP, via un groupe de travail dédié, pourra **partager les bonnes pratiques existantes auprès de l'ensemble des établissements et œuvrer la création d'un guide du « campus actif » pour décliner le concept de « design actif » permettant de penser les mobilités actives sur le campus.**

3. Gouvernance

- a) **Action : Renforcer la compétence des conseils des sports et créer des référents sport uniques pour chaque établissement**

La composition du conseil des sports des SUAPS (cf. article D. 714-48 du code de l'éducation) **pourra être élargie à des acteurs externes du territoire afin d'inscrire plus de transversalité et de partenariats pour aboutir à une offre ambitieuse** (acteurs du domaine de la santé, représentants des collectivités territoriales qui ont des équipements sportifs, directeurs de CREPS, adjoint au sport de la ville, président de ligue FFSU, établissements partenaires des universités comme les grandes écoles du territoire pour mettre à dispositions leurs infrastructures sportives, etc.) et veiller à ce que les étudiants aient une large représentation.

Il conviendra que **le Conseil des sports soit bien relié aux gouvernances des établissements** (réunions régulières du Conseil des sports, présidé par le Président de l'établissement ; création de VP sport, etc.) **afin de pouvoir proposer une stratégie de développement des pratiques sportives appropriée par la communauté de l'établissement.**

Enfin, une réflexion pourra être engagée avec les établissements sur l'opportunité de la créer un « référent sport », qui centraliserait toutes les informations relatives aux activités et offres sportives, et faciliterait orientation et l'accompagnement des étudiants en fonction de leurs attentes (sport en compétition, loisir, sport-santé).

b) Action : Renforcer la place du sport étudiant dans les travaux du mouvement sportif

Les Conférences Régionales du Sport de l'Agence Nationale du Sport seront sensibilisées sur l'intérêt d'une meilleure intégration de la pratique sportive étudiante dans leurs travaux au sein des commissions thématiques. Ces instances territorialisées pourraient surtout servir d'espace de dialogue et d'échanges entre les collectivités, le mouvement sportif et les établissements de l'enseignement supérieur, notamment sur la question des équipements.

4. Recensement, évaluation et accompagnement

a) Action : Mener un travail d'audit et d'évaluation des pratiques et des besoins

Pour concevoir une politique de développement de l'offre sportive en adéquation avec les besoins des étudiants, il est nécessaire de **disposer de données sur la pratique des étudiants et sur leurs besoins. Des enquêtes pourront être menées sur un échantillon national d'étudiants, sur la pratique sportive étudiante et ses besoins.** Dans le cadre de leur évaluation interne, les établissements pourraient utilement s'appuyer le cas échéant sur leurs observatoires de la vie étudiante, pour développer leurs propres questionnaires locaux et affiner leur démarche de développement de l'offre. Ces enquêtes permettront de mieux connaître l'évolution des pratiques sportives, les besoins des étudiants, et de développer une offre adaptée aux besoins locaux.

Paris, le 07 avril 2023

Sylvie RETAILLEAU
Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



Amélie OUDEA-CASTERA
Ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques



Guillaume GELLE
Président de France Universités



Vincenzo VINZI
Vice-Président de la Conférence des grandes écoles



Caroline BESSAC
Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs

